



Question assurance

Par Lorien

Bonjour,

J'aurais une question dont je n'ai pas trouvé la réponse malgré quelques recherches.

J'ai malencontreusement tapé dans une voiture avec la porte d'un bâtiment, il s'agit d'un bâtiment commercial la voiture circulait donc sur le parking et à cet endroit le passage est très étroit, ce qui fait qu'en ouvrant la porte de l'intérieur (porte aveugle donc pas de visibilité) j'ai tapé une voiture qui passait pile au même moment.

J'ai dû mal à déterminer quelle(s) assurance(s) entrent en jeu et comment est attribué la responsabilité étant donné que le véhicule était en mouvement.

Merci par avance pour les éventuelles réponses.

Par chaber

bonjour

La responsabilité du propriétaire du bâtiment ou du locataire occupant est totalement engagée., donc intervention de l'un des assureurs.

Toutefois il pourra se retourner contre vous et votre assureur responsabilité civile si vous n'aviez pas à ouvrir cette porte (par exemple si vous n'êtes pas un salarié)

Par Lorien

D'accord merci beaucoup ??